

CONGO BELGE

SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Arrivé à :



NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
26	Kigali	34/33	15	0910	

Heure :

Mentions de service :

TÉLÉGRAMME Mod. 2/T.

*f état*

*territoire Ruhengeri*

- D Urgent
- RP Réponse payée
- LC Télégramme différé
- NLT Télégramme lettre
- TC Collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940).

191815/cab si question interesse ~~est~~ colon  
 Chauveaux le presenter invitation assister 21  
 Courant 8 heures matin nyanza expose plan  
 decennal par vice goupat petillon stop me telegra-  
 phier immediatement suite reservee

1101/Sec. A.  
 - 1978/10  
 resident ruanda



CONGO BELGE

Service des Télécommunications

Mod. I/T.

# Télégramme

d'Etat  
 Privé ordinaire  
 Privé urgent

ACCEPTATION :

No .....  
 Mots .....  
 Heure .....  
 Parafe .....

Dans son intérêt, l'expéditeur est prié d'écrire lisiblement

Voie d'acheminement : *Rigali*

Indications de service taxées:

Adresse  
du destinataire

*Résident  
 Ruanda Kigali*

TEXTE ET SIGNATURE

*734/sec. suite télé no 171815/cab.  
 Monsieur Chauveau parti en  
 congé - Botique du Sud*

*Territoire Rubengoni  
 No 00*

*J. Conf. B.*



Indications de service	
Taxe par mot frs or ou frs congolais	TOTAL frs congolais

Reçu de dépôt  
 RP

Transmis à .....  
 à ..... h. .... m.

Le Télégraphiste.

Indications non télégraphiées : Expéditeur : M

*l'administrateur de Territoire  
 à Rubengoni*